

PRÉCIS DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an. 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

FAUX DES INSERTIONS.
 Les premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 à La Haye, Lager Nieuw Oude
 derrière le Prinsengracht (N° 10)

BUREAU POUR L'ABONNEMENT.
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, H. de
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 17 Mars.

Par arrêté du 7 de ce mois, le Roi a continué M. W. J. E. ...
 pour la navigation sur le Rhin.

et la Princesse d'Orange ont fait parvenir à M. le ...
 de la résidence une somme de 500 florins et le ...
 la Princesse, Frédéric des Pays-Bas une somme de 600 ...
 pour les pauvres de cette ville, en sorte que le montant ...
 dans les hôpitaux s'élève à fl. 13,107.80.

Le ministre des Finances a publié un avis sur le ...
 du montant des billets de trésor émis en vertu des ...
 du 27 décembre 1840 et 19 juin 1843, encore en circula-
 tion, au 1^{er} de ce mois, à fl. 2,481,800.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux a reçu, le 14 de ce ...
 mois, les pétitions suivantes, relativement à la révision de la Loi ...
 parlementaire :

1^o de M. l'avocat Alberda, membre des Etats-Provinciaux de ...
 la Frise; 2^o de M. le marquis de Thouars; 3^o de M. Veekens et ...
 autres habitans d'Amsterdam; 4^o de M. van Meurs, membre des ...
 Etats-Provinciaux de la Gueldre; 5^o de M. Reinders et autres ...
 habitans de la commune de Hoogezand; 6^o de M. Verhoeff, no-
 taire à Alkmaar; 7^o de M. P. Welter et autres de Zutphen; 8^o de ...
 M. Gulje et autres habitans de Bréda; 9^o de M. E. van Wensen ...
 autres d'Amsterdam; 10^o de M. L. de Oude et autres habitans ...
 de Brouwershaven; et 11^o de M. Bosscher et autres habitans de ...
 la commune de Termonden, dans la province de Groningue.

Nous remarquons, dans le dernier bulletin de la bourse d'Am-
 sterdam, que samedi dernier nos fonds 4 p.c. y ont été, pour la ...
 première fois depuis leur création, vendus au taux de 100.

L'état de vétusté de plusieurs édifices consacrés au service du ...
 culte protestant, ici à La Haye, a provoqué dernièrement une ...
 pétition dont le montant est destiné à la restauration des églises ...
 de la commune. Les fonds nécessaires à cet effet s'élevaient à ...
 20,000 florins. Nous apprenons que le Roi y a contribué, sur sa ...
 cassette privée, pour une somme de 8,000 florins.

Le Roi a fait grâce de la peine de mort à laquelle la cour pro-
 vinciale de justice avait condamné le nommé Arie Coomans, ...
 pour crime d'immoralité. S. M. a commué la peine en une déten-
 tion de six mois dans une maison de force, avec exposition ...
 au carcan.

La société d'élite qui assistait, avant-hier, au concert donné ...
 par M. et Mme Blaes au Théâtre-Royal-Français, a confirmé en ...
 tous points, par son brillant suffrage exprimé à de nombreuses ...
 reprises pendant toute la soirée, le jugement flatteur émis pré-
 cédemment à la Cour et au concert *Diligentiâ*, sur ces éminens ...
 artistes.

Tous les morceaux exécutés par M. et Mme Blaes-Meerti ont ...
 été couverts des plus vifs applaudissemens, et l'auditoire n'a ...
 cessé de rendre un hommage non équivoque à leur beau talent, ...
 dont le souvenir se conservera longtemps dans les nombreuses ...
 villes de la Hollande, où M. et Mme Blaes se sont fait entendre ...
 et où l'on espère bien les revoir l'hiver prochain.

Ces jours-ci, à Utrecht, entre deux jeunes ...
 gens, l'un d'eux a reçu un coup de sabre dans le bras droit, qui ...
 nécessitera l'amputation du membre; l'autre a pris la fuite ...
 pour se soustraire aux poursuites de la justice.

Affaires de France.

La chambre des députés vient de voter à 220 voix contre 126, ...
 le projet de loi relatif à la translation du domicile politique. Ce ...
 projet peut être considéré comme un triomphe pour le parti ...
 conservateur, car le caractère de la loi dont il s'agit est émi-
 nentement politique, touche aux bases mêmes de la constitu-

tion, et met un terme aux abus frauduleux dont les exemples ...
 se multipliaient.

Dans les derniers temps, des ventes avaient été opérées afin ...
 que des électeurs, en payant dans un arrondissement une cote ...
 de contributions qui n'était que de quelques centimes, pussent, ...
 aux termes de l'art. 10 de la loi de 1831, transporter leur do-
 micile politique dans cet arrondissement. Par ce moyen, on ...
 créait, dans certaines localités, des majorités factices qui do-
 minaient le collège. Des électeurs sans liens naturels avec un ...
 arrondissement, y arrivaient en masse et faussaient l'opinion ...
 réelle de ce collège. De telles opérations, qui désiraient se faire ...
 en leur faisant y élire domicile, le nombre d'électeurs suffisant ...
 pour fausser la majorité en leur faveur. C'est ainsi qu'on a ...
 vu M. de Genoude, propriétaire de la *Gazette de France*, trans-
 porter à Savenay plus de soixante électeurs, afin de s'y créer ...
 une espèce de colonie électorale.

Le projet de loi précité, tel qu'il avait été soumis à la cham-
 bre, portait que, pour transférer son domicile politique dans un ...
 arrondissement où l'on n'a pas son domicile réel, il faudrait y ...
 payer au moins une contribution de 50 fr. Beaucoup de per-
 sonnes, parmi le parti conservateur, ont pensé qu'il suffirait de ...
 porter le chiffre à 25 fr. par la raison qu'il empêcherait les ...
 translations frauduleuses, et qu'il n'empêcherait pas les trans-
 lations sérieuses. Une imposition de 25 fr., et c'est le chiffre que ...
 la majorité a arrêté dans la loi qu'elle vient de voter, suppose, ...
 dans la plupart des départemens, et surtout vers le midi de la ...
 France, un achat de 6 à 8 mille, et souvent un achat de 10 à 12 ...
 mille fr. Or, les frais d'enregistrement nécessaires pour de tels ...
 achats, même simulés, s'élèveraient encore à un chiffre consi-
 dérable, et rendraient par conséquent impossibles ces migra-
 tions d'électeurs étrangers, que tant et tels candidats riches en-
 traînaient à leur suite dans un arrondissement. Par exemple, ...
 le transfert de domicile des soixante électeurs que M. Genoude ...
 avait transportés à Savenay, nécessiterait des achats de pro-
 priétés pour environ quatre cent quatre-vingt mille francs, ...
 et à trois cents francs l'un dans l'autre, dix-huit mille francs ...
 de droit d'enregistrement, sans compter les émolumens du no-
 taire.

Le ministre de l'intérieur, en appuyant la proposition s'est ...
 exprimé ainsi :

« L'honorable M. Berryer a dit qu'il était impossible d'ap-
 précier, par avance, à quelle opinion politique profiterait la pro-
 position qui vous est faite. Il a, par cela même, rendu un vé-
 ritable hommage à l'esprit de cette proposition. Elle n'a pas en ...
 effet pour but ni pour caractère de servir telle ou telle opinion ...
 politique, mais bien d'assurer la sincérité dans les élections, ...
 et, par conséquent, elle a un droit égal à être soutenue par tou-
 tes les opinions.

Vous savez tous ce qui s'est passé dans un certain nombre ...
 de collèges, et l'exemple du passé montre ce que l'avenir pour-
 rait produire.

Aux termes de nos lois, il faut payer un certain impôt pour ...
 pouvoir transférer un domicile politique là où les électeurs ...
 n'ont pas leur domicile réel. Quand la loi a demandé la condi-
 tion d'un impôt, elle a voulu la condition sérieuse d'une pro-
 priété de quelque valeur représentée par cet impôt. Qu'est-il ...
 arrivé? C'est que, dans un certain nombre de collèges, des ...
 transactions, presque toujours fictives, ont eu lieu, qui répon-
 daient à des propriétés de nulle importance, et, moyennant ...
 quelques centimes d'impôt, des colonies électorales, comme ...
 on les a appelées avec raison hier, se sont introduites dans les ...
 collèges. Les électeurs dont elles se composaient n'avaient ni ...
 intérêt sérieux, ni relation d'aucune espèce avec les autres ...
 électeurs du collège, et à la nomination des représentans du pays. ...
 C'est un abus déplorable.

Il est naturel que ce projet de loi, combattu avec acharne-
 ment par l'extrême gauche et par les légitimistes, est l'objet de

vives attaques aussi de la part de quelques journaux, qui la ...
 considéraient comme allant directement contre l'égalité que la ...
 législation électorale avait voulu établir entre tous les cen-
 sitaires.

La *Démocratie pacifique* dit qu'il ne manque à cette loi au-
 cun caractère rétrograde.

Cette mesure est un privilège nouveau accordé à l'aris-
 tocratie. Elle tend à rattacher l'électeur à la terre, l'homme à ...
 la glèbe, et à matérialiser le droit, lorsque toutes les tendances ...
 de l'esprit moderne s'efforcent de transformer le droit de la ...
 chose, le droit réel en droit personnel.

Il est tout-à-fait, parmi les journaux opposés au système ...
 conservateur, quelques-uns qui trouvent dans l'adoption de la ...
 loi un motif de se réjouir. C'est qu'elle fait brèche à la lé-
 gislation électorale, ce qui leur paraît de bon augure pour ...
 l'avenir.

Voici l'opinion du *Siècle* :

« La loi électorale de 1831 a cessé d'être, aux yeux du parti ...
 ministériel, cette arche sainte sur laquelle il était interdit de ...
 porter la main. La principale objection que ce parti a sans cesse ...
 opposée à l'adjonction des capacités, à la translation du siège ...
 des collèges électoraux, au chef-lieu du département et à ...
 toute autre réforme, est désormais sans valeur; elle ne pour-
 ra être produite. La brèche est ouverte à une loi de défiance et ...
 d'exclusion : c'est par cette brèche, où le privilège vient de ...
 se blottir, qu'entreront prochainement le droit et l'intelli-
 gence. »

Le *Commerce* exprime la même opinion :

« Le seul avantage que nous trouvons à la proposition, c'est ...
 qu'elle fait brèche à notre législation électorale. Le parti con-
 servateur ne pourra plus nous la présenter comme une arche ...
 sainte. La première atteinte lui a été portée; elle sera suivie de ...
 plusieurs autres. Les réformes que cette législation doit subir ...
 ne seront pas toujours des réformes rétrogrades... Ce qui ré-
 sultera des changements obtenus, c'est qu'ils ne profiteront ...
 qu'aux gens riches qui pourront user, comme auparavant, des ...
 facilités offertes par la loi. C'est un élément d'inégalité dan-
 gereux et funeste qu'on aura introduit dans notre système ...
 d'élections. »

Nouvelles de Suisse.

Zurich, 11 mars.

Les débats sur l'affaire des corps-francs ont recommencé ...
 dans la séance de la diète d'aujourd'hui. La démarche du ca-
 binet français, combinée avec les réclanations d'autres puis-
 sances, qui sont annoncées d'un jour à l'autre, ont donné à la ...
 discussion un plus vif intérêt.

M. le président a ouvert la séance en donnant communica-
 tion de la dépêche de M. Guizot, qui faisait déjà l'objet de tou-
 tes les conversations, sans s'expliquer sur la réponse qu'il a ...
 faite à cette communication verbale, sinon qu'il avait répondu ...
 convenablement.

De nouvelles et nombreuses pétitions demandant l'expulsion ...
 des jésuites sont annoncées et déposées sur le bureau.

Le député du canton qui a fourni le contingent le plus con-
 sidérable de corps-francs pour l'expédition contre Lucerne, ...
 et celui qu'on regarde comme le foyer d'où doit partir une ...
 nouvelle invasion, dans le cas où le diète serait impuissante à ...
 donner à l'affaire des jésuites une solution conforme au vœu ...
 populaire, M. Wieland, landammann d'Argovie, prend le pre-
 mier la parole en faveur des corps-francs.

« La députation d'Argovie, dit-il, doit prendre la défense ...
 des citoyens honorables de son canton, auxquels on s'est per-
 mis, dans cette enceinte, de donner les qualifications les plus ...
 atroces, en leur jetant à la face l'épithète de brigands; elle y ...
 rattachera aussi quelques considérations sur les communica-
 tions des puissances étrangères.

Le député combat l'assertion que son gouvernement a fourni ...
 des armes et des munitions; il repousse comme calomnieuses

feuilleton du Journal de La Haye. — 18 Mars 1845.

LE JUIF ERRANT. (1)

SEPTIÈME VOLUME.

La Panthère noire de Java.

CHAPITRE V.

Exécution.

d'un coup d'œil rapide jeté sur Mlle de Cardoville et sur M. ...
 il devina qu'il allait se trouver dans une position difficile. En ...
 semblait même rassuré pour lui que la contenance d'Adrienne

qui n'aimait pas les gens, manifestait, nous l'avons dit, son ...
 des façons d'une impertinence agressive, d'ailleurs soutenue par ...
 de duels; ainsi, à la vue de Rodin, ses traits prirent soudain une ...
 insolente et dure; accourus à la cheminée et causant avec Adrienne ...
 de ce bonhomme, Mlle de Cardoville se sentit presque surprise de ...
 aucun mouvement d'attention ou de haine. La brillante flamme

qui brûlait dans son cœur le purifiait de tout sentiment vindicatif. Elle sourit, ...
 au contraire, car jetant un fier et doux regard sur le Bacchus indien, puis sur ...
 elle-même, elle se demandait ce que deux êtres si jeunes, si beaux, si libres, ...
 si amoureux, pouvaient avoir à cette heure à redouter de ce vieux homme ...
 crasseux, à mine ignoble et basse, qui avançait tortueusement, avec ses cir-
 convolutions de reptile. En un mot, loin de ressentir de la colère ou de l'irri-
 tation contre Rodin, la jeune fille n'éprouva qu'un accès de gaieté moqueuse, et ...
 ses grands yeux, déjà étincelans de félicité, pétillèrent bientôt de malice et ...
 d'ironie.

Rodin se sentit mal à l'aise. Les gens de sa robe préfèrent de beaucoup les ...
 ennemis violens aux ennemis moqueurs; tantôt ils échappent aux colères dé-
 chaînées contre eux, en se jetant à genoux, en pleurant, gémissant, en se frap-
 pant la poitrine, tantôt, au contraire, ils les bravent en se redressant armés et ...
 implacables; mais devant la raillerie mordante, ils se déconcertent aisément; ...
 ainsi fût-il de Rodin; il pressentait que, placé entre Adrienne de Cardoville et ...
 M. de Montbron, il allait avoir, ainsi qu'on dit vulgairement, un fort mauvais ...
 quart-d'heure à passer.

Le comte ouvrit le feu : tournant la tête par-dessus son épaule, il dit à ...
 Rodin :

— Ah!... ah!... vous voici, Monsieur l'homme de bien?
 — Approchez... Monsieur, approchez donc, — reprit Adrienne avec un ...
 sourire moqueur; — vous le parlez des amis, vous le modèle des philosophes...
 vous l'ennemi déclaré de toute fourberie, de tout mensonge, j'ai mille com-
 plimens à vous faire...

— J'accepte tout de vous, ma chère demoiselle... même des complimens ...
 immérités, — dit le jésuite, en s'efforçant de sourire, et découvrant ainsi ses ...
 vilaines dents jaunes et déchaussées. — Mais puis-je savoir ce qui me mérite ...
 vos complimens?

— Votre pénétration, Monsieur... car elle est rare, — dit Adrienne.
 — Et moi, Monsieur, — dit le comte, — je rends hommage à votre vérocité...
 non moins rare... trop rare... peut-être.

— Moi, pénétrant, en quoi, ma chère demoiselle? — dit froidement Rodin.
 — Moi, véridique, en quoi, Monsieur le comte? — ajouta-t-il, en se tour-
 nant en suite vers M. de Montbron.
 — En quoi, Monsieur? — dit Adrienne; mais vous avez deviné un secret

entouré de difficultés, de mystères sans nombre. En un mot, vous avez su lire ...
 au plus profond du cœur d'une femme...

— Moi, ma chère Demoiselle?...
 — Vous-même, Monsieur; et réjouissez-vous... votre pénétration a eu les ...
 plus heureux résultats.

— Et votre vérocité a fait merveilles... — ajouta le comte.
 — Il est doux au cœur de bien agir, même sans le savoir, — dit Rodin, se ...
 tenant toujours sur la défensive et épiant tour à tour d'un œil oblique le com-
 te et Adrienne; — mais pourrai-je savoir ce dont on me loue...

— La reconnaissance m'oblige à vous en instruire, Monsieur, — dit Adrienne ...
 avec malice. — vous avez découvert et dit au prince Djalma, que j'aimais ...
 passionnément... quelqu'un... Eh bien!... glorifiez votre pénétration... c'était ...
 vrai...

— Vous avez découvert et dit à Mademoiselle que le prince Djalma aimait ...
 passionnément... quelqu'un, — reprit le comte; — eh bien! glorifiez votre ...
 pénétration, mon cher Monsieur... c'était vrai.

— Rodin resta confondu, interdit.

— Ce quelqu'un que j'aimais si passionnément, — dit Adrienne, — c'était ...
 le prince...

— Cette personne que le prince aimait si passionnément, — reprit le com-
 te, — c'était Mademoiselle...

Ces révélation, gravement inquisiteur, et faites coup sur coup, absur-
 dirent Rodin, il resta muet, effaré, songeant à sa gratitude envers vous? —
 reprit Adrienne d'un ton de plus en plus méchant. — Grâce à votre sagacité,
 grâce au touchant intérêt que vous nous portez, nous vous devons, le prince ...
 et moi, d'être éclairés sur nos sentimens mutuels.

Le jésuite reprit que son sang-froid et son calme apparent irrita fort ...
 M. de Montbron, qui, dans la présence d'Adrienne, eût donné un tout autre ...
 tour au personnage.

— Il y a erreur, dit Rodin, — dans ce que vous me faites l'honneur de ...
 m'apprendre, ma chère demoiselle. Je n'ai de ma vie parlé du sentiment de ...
 ne peut plus compréhensible et respectable, d'ailleurs, que vous ayez pu avoir ...
 pour le prince Djalma...
 — Il est vrai, — reprit Adrienne, — par un scrupule de discrétion exquise,

les accusations lancées contre les corps francs, d'avoir refusé des soins aux blessés, refusé de payer ce qui leur avait été livré.

Le député est loin de reconnaître l'intervention de volontaires comme une action légitime; mais il se fait un devoir de conséquence de défendre d'accusations calomnieuses des hommes animés des meilleures intentions, et dont beaucoup ont blanchi au service de la patrie, et lui ont rendu les plus grands services ayant même que leurs détracteurs se trouvaient sur les bancs de la délé.

On a déjà démontré que les propositions du vorort sont contraires au droit. Si elles étaient adoptées, surtout en présence des menaces de l'étranger, il est à craindre que ces mesures, loin de tranquilliser, ne fissent qu'augmenter le mal.

Le député de Thurgovie (Kern) fait observer que la diète ne doit considérer la mesure à prendre que sous le point de vue du pacte, et que ce serait se mettre en contradiction, si l'on n'adoptait pas des moyens répressifs contre l'intervention irrégulière des corps francs, surtout si l'on procède avant tout contre les jésuites. Au surplus les instructions des cantons qui sont presque unanimes à cet égard, prouvent que la Suisse avait bien compris la question. Ils ont donc montré que les cantons savent ce que c'est que le droit des gens, et on aurait dû s'attendre à ce qu'aucune note étrangère ne voulût s'arroger le droit de nous donner des leçons, et d'employer à notre égard un langage qui a quelque chose de très blessant pour le sentiment national.

M. Neuhans donne simplement lecture de son instruction, ce qui peut-être n'était pas moins significatif dans cette question que le procédé contraire dans l'autre. M. le secrétaire d'état Meier, organé de Lucerne, a fait une exposition authentique de l'exposition des corps-francs à la date du 8 décembre, et l'impression de son discours a été profonde. Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, ont tenu un langage calme, mais décidé: ils souhaitent, à la vérité, que ces désordres soient interdits d'abord, mais ils savent bien y mettre fin, supposé qu'on dirige des menées contre eux. Schaffhouse et Soleure ont fait le panégyrique des corps-francs et dit que les volontaires sont les hommes les plus généreux de la nation; cependant Soleure a terminé, par une instruction contre les corps-francs. Bâle-campagne a déclaré tout court qu'il ne souffrirait pas qu'on fit aucun mal aux corps-francs; une décision contre les corps-francs, a dit M. Hug, c'est tout comme si la diète voulait décider qu'à l'avenir il n'y aura plus de révolutions. Ensuite il a rappelé à la députation de Lucerne que le gouvernement de cet état avait lui-même dans le temps porté secours aux volontaires de Bâle-campagne avec 70 soldats auxiliaires et 4 canons, et l'état de Lucerne a dû souffrir patiemment ce reproche parce que son gouvernement d'alors secondait les tendances parjures des rebelles.

Voici le vote relativement aux corps-francs: 1° Berne, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Rhodes extérieures, Bâle-Ville, Glaris et Zurich, c'est-à-dire 12 1/2 états, votent pour que cette question soit soumise à une commission; Bâle-Campagne s'en réfère à son vote; Uri, Unterwald, Zug, Valais, Neuchâtel, Appenzell, Rhodes intérieures, Fribourg, Schwytz et Lucerne, c'est-à-dire 8 1/2 états votent contre la mesure susdite.

2° Berne, Soleure, St.-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Rhodes extérieures, Glaris et Zurich (12 1/2 états) demandent que l'affaire soit déferée à la commission déjà nommée; les 8 1/2 états susmentionnés et Bâle-Ville sont contre.

Dans la dixième séance du 11 mars, après la lecture du protocole, on passe à la question de l'amnistie. Le résultat des votes est que 12 1/2 suffrages sont pour qu'on saisisse la commission de cette affaire. Ce sont: Berne, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Rhodes extérieures, Bâle-campagne, Glaris et Zurich.

On s'occupe ensuite du décret explicatif de celui promulgué par Lucerne. Bogne exprime le vœu qu'on nomme une commission à ce sujet. Mais les députations se trouvant pour la plupart sans instructions et Lucerne n'ayant donné lieu à aucune plainte en lésant les intérêts d'un créancier du dehors, il n'y a pas eu de majorité pour qu'on nomme une commission. Ont voté 1°, en faveur d'une commission, 10 1/2 états, savoir:

Berne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Rhodes extérieures, Bâle-campagne, Glaris et Zurich.

Berne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Rhodes extérieures, Bâle-campagne et Glaris. 2° Ont voté contre: 10 1/2 états savoir: Uri, Unterwald, Zug, St-Gall, Valais, Neuchâtel, Appenzell, Rhodes intérieures, Bâle-Ville, Fribourg, Schwytz, Lucerne et Zurich.

Quant à savoir si la diète doit s'immiscer dans cette affaire du décret, Berne, Soleure, Argovie, Tessin, Vaud, Thurgovie, Appenzell, Rh. ext., Bâle-campagne et Glaris (7 1/2 voix) se prononcent pour ne pas intervenir tant qu'il ne s'élève aucune plainte; tel est l'avis de St-Gall et de Genève (2 voix); la non-intervention absolue est votée par Uri, Unterwald, Zug, Valais, Neuchâtel, Appenzell Rh. int., Bâle-Ville, Fribourg, Schwytz, Lucerne, Zurich (9 1/2 voix).

Suivant le *Messenger de Foggembourg*, MM. Baumgartner et Gimur, commissaires nommés par le collège catholique du grand-conseil, sont partis pour Lucerne afin d'entamer avec le nonce les nouvelles négociations devenues nécessaires par rapport à l'évêché et de terminer, s'il se peut, définitivement cette affaire. Au fait, les catholiques de St-Gall ont raison de ne pas vouloir qu'on diffère d'accomplir leurs justes vœux, comme c'est devenu tout-à-coup l'usage dans le camp radical.

On écrit de Lucerne que toutes les troupes ont été congédiées, à l'exception de quatre compagnies, dont deux sont stationnées dans la ville et deux dans les environs. Un pont établi, il y a quelques jours, au confluent de la Reuss et de l'Entinien, a été démoli. Les trois semaines qui viennent de s'écouler ont coûté des sommes énormes; jusqu'à présent on paye au moyen de bons, mais lorsqu'il faudra rembourser ces bons, la débâcle commencera. Le procès de haute-trahison chôme en ce moment.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 26 février.

Dans la séance d'hier, la chambre des députés a rejeté le projet de loi relatif au jury pour 1845.

Le projet que le cabinet élabore au sujet de la reconnaissance des dettes intérieures, est presque achevé, et l'on pense qu'il sera encore présenté durant la session actuelle. Voici ce qu'on a appris: Une commission sera nommée pour examiner ces dettes et les documents sur lesquels elles se basent; celles reconnues seraient inscrites à un Grand-Livre que l'on établirait à cet effet. On évalue à 25 millions de drachmes, le montant de ces dettes. On créerait ainsi une rente perpétuelle 3 p. c. Les rentes de ce fonds pourraient être transférées, sous d'autres noms, si les détenteurs primitifs désiraient les céder. La valeur de cette rente se réglerait nécessairement d'après le taux des intérêts que l'on paie ici; ce taux étant actuellement de 10 p. c. il n'est guère probable que cette nouvelle rente 3 p. c. puisse surpasser le cours de 30 à 33.

Pour le paiement annuel de cette rente, une somme de 750,000 drachmes est nécessaire; mais comme on paie maintenant annuellement 300,000 drachmes, il ne faudrait en réalité que 450,000 dr.

Le gouvernement grec vient de publier l'amnistie pour tous les délits et crimes commis lors des élections, sous le ministère Maurocordatos.

Le président de la chambre des députés, le général Deligiannis, a demandé pardon au roi et à la reine, de sa conduite inconvenante lors du dernier bal à la cour, et dont nous avons entrepris nos lecteurs dans un précédent numéro. M. Deligiannis a, suivant l'usage oriental, présenté ses excuses à genoux, en présence du premier ministre, des dames d'honneur et des aides-de-camp du roi.

Voici en quels termes le général Deligiannis s'est exprimé en séance publique à la chambre des députés:

Messieurs, le bruit a été répandu qu'invité avant-hier par la Reine à danser la polonoise avec S. M., j'ai refusé. Cette circonstance est très-simple. Après avoir vu que la Reine avait dansé avec les ministres étrangers et le président du Sénat, j'ai cru que l'étiquette de la cour était changée, et pressé par des besoins naturels, je me suis retiré dans un autre salon, où je suis resté jusqu'à minuit. Personne n'est venu m'inviter pour la polonoise.

Nouvelles de France.

Paris 14 mars.

La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui à midi dans les bureaux pour examiner les propositions de réforme électorale, déposées par MM. Crémieux et Ledru-Rollin, et nommer la commission sur la proposition des incompatibilités de M.

de Remusat, et une autre commission, sur la proposition de M. Muret de Bort, sur la conversion des rentes 5 p. c.

Les bureaux étaient fort nombreux. On s'est d'abord occupé de la proposition sur le remboursement des rentes 5 p. c. Les commissaires nommés se sont généralement prononcés dans le sens de la proposition. Ce sont MM. Perier (Ain), Benoist, Ayllies, Fould, Lestiboudois, Baude, Bineau, Rilsonet et de Tracy.

On a nommé ensuite la commission pour l'examen de la proposition de M. de Remusat, sur les incompatibilités. Parmi les commissaires nommés, MM. Pascalis, de Peyramont, J. Leclère, Hébert et de Bussières se sont formellement prononcés contre; MM. Maurat Ballange, Drouin de L'Épée, Durand de Romorantin, pour; M. Ch. Dupin ne s'est pas précisément prononcé pour, il en rejette certaine partie.

La lecture de la proposition de M. Crémieux, sur l'adjonction des capacités pour les électeurs a été autorisée par quatre bureaux et repoussée par cinq.

La proposition de M. Ledru-Rollin tendant à admettre les Français âgés de 30 ans, jouissant de ses droits civils et politiques, et inscrit sur les rôles de la contribution directe, comme éligible à la chambre des députés, s'il remplit d'ailleurs les autres conditions exigées par la loi du 19 avril 1831, a été repoussée par huit bureaux et admise par un seul.

La chambre des députés a commencé, dans sa séance du 15 mars, la discussion de la proposition d'un de ses membres, M. Chapuy de Montville, sur le timbre des journaux. Ce projet consistait primitivement dans l'abolition pure et simple du droit de timbre; mais la commission de la chambre chargée de l'examen, a proposé de remplacer le droit proportionnel qui existait actuellement, par un droit de 10 centimes pour les journaux qui se publient dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, ainsi que dans les arrondissements où se trouve une population de 50,000 âmes et au-dessus; de 3 centimes pour les journaux qui se publient partout ailleurs.

La chambre des pairs a adopté, à la majorité de 62 voix contre 2, le projet de loi sur le règlement des comptes de 1842. Le débat a porté que sur l'allocation affectée aux travaux de port d'Alger, que beaucoup de membres ont trouvés insuffisants. On prétend que la ville d'Alger serait à la merci de la première flotte qui voudrait l'attaquer, et que la rade n'offrirait pas à une escadre française un abri où elle pût soutenir une agression avec avantage. Cette double assertion a été combattue par le ministre de la marine, qui a déclaré que le port d'Alger est dès à présent en assez bon état pour résister à une attaque. Sur l'observation d'un pair que le gouvernement semble hésiter à mettre les ports de mer et les côtes de France en état de défense, ainsi que le fait l'Angleterre, le maréchal Soult a répondu que l'on présentait, sous peu de jours, un projet de loi à cet égard.

La commission chargée d'examiner la proposition sur la conversion des rentes 5 p. c., a entendu l'opinion de chacun de ses membres. Huit sont à peu près du même avis qu'il y a eu l'opportunité à faire la réduction; il ne diffèrent entr'eux que sur le blanc seing à laisser au ministre des finances pour l'époque de l'application de la mesure. M. de Tracy seul est opposé radicalement à la proposition.

Aujourd'hui, à deux heures, ont eu lieu les obsèques de M. Dujarier. Un char attelé de quatre chevaux richement caparçonnés et suivi d'un immense cortège de sa famille, de ses amis et d'un grand nombre d'écrivains, a conduit ses restes mortelles au cimetière Montmartre, où ils ont été déposés. Les quatre cercueils du char étaient tenus par MM. de Balzac, Alexandre Dumas, Méry et Emile de Girardin, qui a prononcé d'une voix émue le discours suivant, écouté avec recueillement.

«Qu'ils soient profonds et sincères en qu'ils ne doivent avoir que la durée d'un jour, les regrets de l'homme n'en sont pas moins impuissans et stériles; ils ne sauraient rendre à la mère désolée le fils qu'elle pleure, à des amis en deuil l'ami qu'ils ont perdu! Aussi, dans la douloureuse conjoncture qui nous réunit autour du cercueil du plus jeune peut-être d'entre nous tous (car Dujarier n'avait pas trente ans), si j'élève ici la voix, n'est-ce pas seulement pour exprimer de vains regrets et rendre un pieux hommage aux rares qualités que m'avaient fait reconnaître et honorer en lui des relations dont chacune d'elles était une épreuve journalière et décisive... Mais, placé entre la tombe qui est sous mes yeux et celle qui demeure ouverte et cahée dans mon cœur, je sens que j'ai un devoir impérieux à remplir, devoir trop douloureux pour n'être pas solennel!

Jorsque vous me parliez du profond amour que le prince Djalma ressentait... vous pouviez le serrer, la délicatesse jusqu'à me dire que... ce n'était pas moi qu'il aimait...

Monsieur le comte: — dit Adrienne à M. de Montbron, — vous absolvez du mal que vous avez voulu me faire... La vue de notre prochain bonheur... sera votre seule punition...

Petit-être n'ai-je pas besoin d'abolition ou de punition, car, ainsi que j'ai en l'honneur de le faire observer à M. le comte, ma chère Demoiselle, l'avenir justifiera mes actes... Oh, j'ai dit au prince que vous aimiez une autre personne que lui, de même que j'ai dit vous dire qu'il aimait une autre personne que vous... et cela dans votre intérêt mutuel... Que mon attachement pour vous m'ait égare... cela se peut, je ne suis pas inflexible... mais, après ma conduite passée envers vous, ma chère Demoiselle, j'ai peut-être le droit de m'étonner d'être traité ainsi... Ceci n'est pas une plainte... Si je ne me justifie jamais... je ne me plains jamais non plus...

Voilà parbleu quelque chose d'héroïque, mon cher Monsieur, — dit le comte, — vous daignez me pas vous plaindre ou vous justifier du mal que vous faites.

Dumal que je fais? — Et Rodin regarda le comte. — Jouons-nous aux échecs?

Et qu'est-ce donc? Monsieur, — s'écria le comte avec indignation, — que d'avoir, par vos mensonges, plongé le prince dans un désespoir si douloureux, qu'il a voulu deux fois se tuer à ses jours; qu'est-ce donc d'avoir ainsi, par vos mensonges, jeté Mademoiselle dans une erreur si cruelle et si complète, que, sans la résolution que j'ai prise aujourd'hui, cette erreur aurait encore et aurait été ses vœux les plus chers?

Et pourquoi, Monsieur le comte, — dit durement le comte, — quel intérêt j'ai, moi, à ces déceptions, à ces erreurs, à cet amantement même que vous voulez le causer?

Un grand intérêt sans doute, — dit durement le comte, — et d'autant plus d'intérêt, qu'il est plus certain, sur vos épaules de deuil, jetez-voilà, moi, le mal d'avoir dit rapporté par moi-même.

C'est trop, Monsieur le comte, je me contenterais du profit, — dit Rodin en s'inclinant.

Vous m'imputent sans motif et me donnez pas le change, — Tout ceci est grave, — reprit le comte, il est impossible qu'une si petite sottise soit un acte digne... Qui sait si ce n'est pas le commencement des effets de la tyrannie que Mme de Saint-Denis porte à Mme de Cardoville?

Adrienne avait écouté la discussion précédente avec une attention profonde. Tout-à-coup, elle s'éleva comme ébranlée par une révélation soudaine.

Après un moment de silence, elle dit à Rodin, sans amertume, sans colère, mais avec un calme rempli de douceur et de sérénité:

— On dit, Monsieur, que l'amour heureux fait des prodiges... Je serais tentée de la croire, car, après quelques années de mariage et en ces circonstances, voici que votre conduite m'apparaît sous un jour tout nouveau.

— Quelle serait donc cette nouvelle perspective, ma chère Demoiselle?

— Pour que vous soyez à mon point de vue, Monsieur, permettez-moi d'insister sur quelques faits: la Maxime n'était généralement dévouée; elle m'avait donné des preuves irréfragables d'affection; son esprit valait son noble cœur... mais elle ressentait pour vous un éloignement invincible... Tout-à-coup elle disparaît mystérieusement de chez moi... et il n'a pas tenu à vous que j'aie sur elle d'odieuses soupçons. M. de Montbron a pour moi une affection paternelle, mais, je dois vous l'avouer, peu de sympathie pour vous; vous avez taché de jeter la défiance entre lui et moi... Enfin, le prince Djalma éprouve un sentiment profond pour moi... et vous employez la fourberie la plus perfide pour tuer ce sentiment; dans quel but agissez-vous ainsi?... Je l'ignore... mais, à coup sûr, il m'est hostile.

— Il me semble, Mademoiselle, — dit sévèrement Rodin, — qu'à votre ignorance se joint l'oubli des services rendus.

— Je ne veux pas nier, Monsieur, que vous m'avez retirée de la maison de M. Baleinier... mais, en définitive, quelques jours plus tard, j'étais infailliblement délivrée par M. Montbron que voici...

— Vous avez raison, ma chère enfant, — dit le comte; — il se pourrait bien que l'on ait voulu se donner le mérite de ce qui devait bientôt forcément arriver, grâce à vos vrais amis.

— Vous vous voyez, je vous salue, vous m'êtes reconnaissante? — dit Rodin avec amertume; — un autre passant vous aurait sans doute regardés plus tard.

— La comparaison manque un peu de justice, — dit Adrienne; — n'ayant pas une maîtresse de santé n'est pas une beauté, et quoiqu'il y ait une telle différence, Monsieur, de nager entre deux eaux, la navigation n'est pas si facile en cette circonstance... et vous m'avez simplement dit que vous portez... qui devait inévitablement s'ouvrir plus tard.

— Très-bien! ma chère enfant, — dit le comte en riant aux éclats de la réponse d'Adrienne.

— Les filles de M. le marquis Simon lui ont été raménées par vous... mais il est à croire que les révérences de M. le marquis de Saint-Denis, pour vous, et ses enfants, n'eussent pas été vaines; vous avez été jusqu'à rendre à...

Quelques mois : « Je vais me battre en duel pour la cause la plus futile et la plus absurde... » écrits d'une main calme et ferme par Dujarrier, une heure avant qu'il reçut le coup mortel, ne s'effacent jamais de la mémoire d'aucun de nous.

Moins qu'à tout autre, je le sais, il m'appartient, en cette douloureuse circonstance, de prononcer les noms de religion et de raison ; aussi leur langage élevé n'est-il pas celui que je viens de faire entendre, mais l'humble langage qui me convient : — Ce que je dois dire, n'est que ni ce duel, que j'ai complètement ignoré, ni d'autres duels non moins douloureux, n'eussent jamais été à déplorer, s'ils eussent toujours été réglés par une parole verbale circonstanciée, débattu et rédigé par les quatre témoins d'usage, signé d'eux et apposé entre les mains d'un tiers, relatant avec précision tous les faits, remontant à l'origine de la proposition et consignait toutes les explications échangées des deux parties.

Si le duel est une extrémité qui ne saurait entièrement disparaître de nos mœurs, du moins faut-il qu'il ne perde pas le caractère d'inévitable extrémité qui seul le peut faire absoudre. On ne doit pas lui laisser le droit de se faire accepter par les garanties dont il doit être entouré, et être minutieusement réglé, qui après que tous les témoins ont eu le temps de se recueillir dans leur conscience, d'éclairer leur esprit, de reconnaître la responsabilité qu'ils vont assumer sur eux !

En agissant ainsi, il ne dépendra pas toujours d'eux de ne pas se battre, mais absolument, mais plus rares déjà dans le passé, les duels deviendront infiniment plus rares encore et n'aurent lieu désormais que dans quelques circonstances supérieures.

Ce ne sera pas encore assez pour la religion et la raison, mais beaucoup pour la société que ce progrès ; ce sera déjà beaucoup qu'égaré par un sentiment exagéré du point d'honneur, on ne puisse plus désormais écrire : « Je vais me battre en duel pour la cause la plus futile et la plus absurde. »

Adieu Dujarrier, reposez en paix ; mais laissez-nous emporter avec nous la consolation et l'espoir que du moins le souvenir d'une vie si sage, si saine, si plus efficace qu'une douteuse jurisprudence, sera assez long pour protéger d'autres inexpériences et les mettre à l'abri de tels coups.

Que toutes les mères, encore surprises et tremblantes, mais rassurées par cet espoir et par le souvenir de paroles qui ne devraient jamais s'effacer de la mémoire d'aucun témoin, prient Dieu pour vous de toute la ferveur de leur âme !

M. Dujarrier, la veille de son duel, avait passé la soirée chez M. Alex. Dumas, rien ne paraissait sur son visage et dans ses manières l'attente d'un combat si prochain : c'était cependant son premier duel.

Voici son billet qu'il écrivit, le matin même de sa mort, ayant de sa main sur le terrain :

« Je n'ai pu aller vous voir hier, comme je vous l'avais promis, je me bats tout-à-l'heure et peut-être n'aurais-je pu vous le dire, cela vous eût alarmé. Dans deux heures tout sera fini et j'en serai près de vous, à moins que... »

Il se souvint qu'après l'issue du duel, M. de Beauvallon, son oncle, est bienôt remonté en voiture avec une malle de voyage. Les noms des témoins ont été diversement répandus.

Le projet de loi de la Revue de Paris, d'un projet de loi qui sera présenté aux chambres, dans le but de restreindre la publicité des débats judiciaires. Un des articles de la loi laisserait à la discrétion des tribunaux le droit de juger les causes dont les débats pourraient être l'objet d'un scandale, rendu dans les journaux et celles où il faudrait s'en tenir au simple rapport du jugement. Ce projet avait été inspiré par le souvenir récent de procès erronés, dont la publicité, grâce aux habiles manœuvres de quelques spéculateurs, avait été l'élément principal de la sensation publique.

À en croire une correspondance de Paris, adressée à la Gazette Universelle d'Autbourg, le ministère français céderait dans la question de la conversion, car la majorité de la chambre envierait la mesure de la conversion comme nécessaire, et plusieurs députés de la gauche, dans les rangs de fer auraient mentionné la conversion comme le seul moyen de se décider pas à une réduction de la rente 5 p. 100.

Des cercles bien informés ont répandu comme prématurée la nouvelle rapportée par le Revenu de la Belgique, l'arrivée de la reine Victoria à Bruxelles, et l'annonce de son départ pour la Belgique au sujet de la conférence ont de nouveau échoué.

On s'est enfin décidé à la nomination de quelques non-veux plus en plus injectés.

— Je vais parler plus clairement, dit Adrien en souriant. Supposez, Monsieur, que le dernier service que vous venez de rendre à moi et à mon prince, car vous ne pouvez que par services rendus... cela est fort neuf et fort habile ; je le reconnais.

— Bravo, ma chère enfant, dit le comte avec joie, l'exécution sera complète.

— Ah ! c'est une exécution ! dit Rodin, toujours impassible.

— Non, Monsieur, dit Adrien en souriant, c'est une simple conversation entre une pauvre jeune fille et un vieux philosophe, ami du bien ; supposez donc que les fonctions... services que vous avez rendus à moi et aux miens m'aient tout-à-coup ouvert les yeux, ou plutôt, ajouta, la jeune fille d'un ton grave, — supposez que Dieu qui donne à la mère l'instinct de défendre son enfant... m'ait donné à moi, avec mon bonheur, l'instinct de conservation de ce bonheur, et que je ne suis que présentement, en éclairant mille circonstances jusqu'ici obscures, m'aît tout-à-coup révélé qu'au lieu d'être mon ami, vous êtes peut-être l'ennemi le plus dangereux de moi et de ma famille.

— Ainsi, nous passons de l'exécution aux suppositions, dit Rodin toujours imperturbable.

— Et de la supposition... Monsieur, puisqu'il faut le dire, à la certitude, — reprit Adrien avec une fermeté digne et respectueuse, — oui, maintenant je le crois, j'ai été quelque temps votre dupe... et je vous le dis sans haine, sans colère, mais avec regret, Monsieur ; il est pénible de voir un homme de votre intelligence, de votre esprit, s'abaisser à de telles machinations... et après avoir fait jouer tant de ressorts de malice, m'avez-vous enfin qualifié de... car est-il rien de plus ridicule, que d'être vaincu par une jeune fille qui n'a pour arme, pour défense, pour lumière que son amour... En un mot, Monsieur, je vous regarde dès aujourd'hui comme un ennemi implacable et dangereux ; car j'en ai vu de votre sorte, sans deviner par quels moyens vous voulez l'atteindre ; sans doute ces moyens seront dignes du passé ; eh bien ! malgré tout cela, je ne vous craints pas, dès demain, ma famille sera instruite de tout, et une union active, intelligente, résolue, nous tiendra bien en garde, car il n'est pas nécessaire de cet énorme héritage qu'on a déjà fait à nos vains. Maintenant, quel rapport peut-il y avoir entre les griefs que je vous reproche, et la situation personnelle que l'on se propose ? Je l'ignore absolument, mais vous ne l'avez dit vous-même, mes ennemis sont à danger, comment habiles, leurs yeux, leurs regards, leurs manières, qu'il faut s'en méfier à tout, prévoir tout, je me souviendrai de la leçon. Je vous ai promis de la franchise, Monsieur, en votre faveur, et je tiens parole.

Le bill sur l'émancipation des juifs a été définitivement adopté par la chambre des lords dans sa séance du 15.

Treize vaisseaux de ligne et sept frégates de 50 pièces de canon, dont l'ensemble compte un équipage de 12,000 hommes, sont prêts à mettre sous voile pour prendre la mer. Tous ces bâtiments sont destinés au service des colonies anglaises.

Le Morning-Chronicle rectifie la nouvelle qu'il avait donnée de la retraite de M. Goulburn et de son remplacement par M. Gladstone. Le chancelier de l'échiquier, dit ce journal, s'est décidé à rester à son poste ; il a pris son parti sur la question de l'émancipation des Juifs, et que le bill passe ou ne passe pas, M. Goulburn ne privera pas son pays et le cabinet de ses services. M. Gladstone, ajoute le Chronicle, remplacera dans le cabinet le comte de Ripon, président du bureau de contrôle qui se retire.

Le 12, a commencé devant les assises d'Aylesbury (en Angleterre), le procès de John Tawell, accusé d'avoir empoisonné Sarah Hart, son ancienne maîtresse, en lui administrant de l'acide prussique. On se rappelle que ce crime produisit une certaine sensation, tant à cause de la position de l'accusé, méprisant à son aise, et membre de la société des Amis (quaker), qu'à cause du mystère dont il resta pendant plusieurs jours enveloppé ; aussi une foule considérable s'est portée aux débats. La première audience a été consacrée à l'audition des témoins.

On a déjà parlé d'un système de frontières maritimes qui serait proposé par M. de Broglie au cabinet de Londres, pour remplacer le droit de visite. Il paraît qu'il est question aussi d'un autre système qui serait présenté concurrentement avec l'autre, pour que le cabinet de Londres pût choisir entre les deux. Ce second système emploierait deux moyens pour réprimer la traite, ce seraient : 1° la destruction des factoreries d'esclaves établies sur quelques points de la côte d'Afrique ; 2° la déclaration de guerre à tous les chefs nègres de la côte qui se livreraient dorénavant à la traite.

Les dernières nouvelles des Indes et surtout les événements de Lahore, où la conspiration contre Héra-Singh a été conduite avec une si grande habileté, suggèrent au Times les réflexions suivantes :

Nous avons franchement que nous espérons voir Héra-Singh consolider son pouvoir, pour rendre au pays la tranquillité dont il avait cessé de jouir depuis la mort de Ranjeet-Singh. Malheureusement, nos espérances ne se sont pas réalisées. La conspiration a été couronnée d'un plein succès. Lahore est de nouveau en proie à une effrayante anarchie et le fameux Akbar-Khan est prêt à envahir le pays et à en arracher des provinces qui jusqu'ici ont formé un boulevard à la sûreté de nos frontières.

Un pareil état de choses pourra justifier, ne fût-ce que dans le seul intérêt de l'humanité, les projets d'occupation que depuis longtemps déjà on attribue à la Grande-Bretagne sur le Punjab. Certes, la présence d'une armée britannique serait, nous le pensons, le seul remède possible pour mettre fin aux calamités qui sont venues fondre sur ce malheureux pays. Cependant le système de non-intervention auquel sir Hardinge adhère avec tant de persistance, ne nous laisse aucun espoir qu'on aura recours à cet unique moyen de pacifier le Punjab. Il est plus que probable que la force des événements prescrira tôt ou tard d'adopter cette mesure. Tout en l'approuvant, nous ne pouvons nous dissimuler que sa mise à exécution nous remplirait d'alarmes, tant à cause des sacrifices qu'elle imposerait au gouvernement, que des nouvelles complications qu'elle pourrait faire naître dans cette partie du monde.

Quoi qu'il en soit, il ne nous est pas permis de reculer devant aucun sacrifice ou danger, dès qu'il s'agit de nous acquitter des devoirs que nous impose le bien-être général de nos possessions dans les Indes. Ces devoirs sont aussi vastes qu'impérieux, et n'excluent pas les états indépendants, nos voisins. Notre politique n'est jamais plus juste et plus salutaire que lorsque nous étendons notre pouvoir dans la vue de mettre un terme aux révolutions et aux crimes dont des provinces limitrophes sont le théâtre.

Le sénat belge a entamé le 14 décembre la discussion générale sur le projet de loi relatif à la franchise.

— Cela serait du moins imprudent, comme la franchise, si j'étais votre ennemi, dit Rodin, toujours impassible. — Mais vous m'avez aussi promis un conseil, dit Adrien.

— Le conseil est bref, n'essayez pas de lutter contre moi, parce qu'il y a, voyez-vous, quelque chose de plus fort que vous et les vôtres : c'est mon sang qui défend son bonheur.

Adrien prononça ces derniers mots avec une confiance si souveraine ; son beau regard étincelait, pour ainsi dire, d'une félicité si intrépide, que Rodin, malgré sa légèreté audace, fut un moment étonné.

Cependant il ne parut nullement déconcerté, et, après un moment de silence, il reprit avec un air de compassion presque dédaigneuse :

— Ma chère Demoiselle, nous ne nous reverrons jamais, c'est probable... rappelez-vous seulement une chose que je vous répète : je ne me justifie jamais ; l'avenir se charge de cela... Sur ce, ma chère Demoiselle, je suis, nonobstant, votre très-dévoué serviteur... Et il salua. — Monsieur Rodin, à vous rendre mes respectueux devoirs, — ajouta-t-il, en s'inclinant devant le comte de Montbrun plus humblement encore, et il sortit.

A peine Rodin fut-il sorti qu'Adrien courut à son bureau et écrivit quelques mots à la tête, cacheta son billet, et dit à M. de Montbrun :

— Je ne verrai pas le prince avant demain... autant par supposition de cœur, que parce qu'il est nécessaire pour mes projets que cette entrevue soit entourée de quelque mystère... Vous saurez tout, mais je vous prie d'en garder le secret... car, avec un ennemi tel que M. Rodin, je ne puis me fier à rien.

— Vous avez raison, ma chère enfant... cette lettre est adressée à la demoiselle.

Adrien la lui donna.

— Je lui en dis assez pour calmer sa douleur... et pas assez pour m'ôter le définitif bonheur de la surprise que je lui ai réservée.

— Tout cela est rempli de raisons et de suppositions... mais je ne puis que répondre de moi... rappelez-vous, je ne le répète pas, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Ah ! ce n'est pas promis de l'avenir, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Certainement, j'ai plus que jamais besoin de m'écarter jusqu'à demain... puis, je le répète, je ne puis que répondre de moi.

— Et vous m'avez promis de l'avenir, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

Le sénat belge a entamé le 14 décembre la discussion générale sur le projet de loi relatif à la franchise.

— Cela serait du moins imprudent, comme la franchise, si j'étais votre ennemi, dit Rodin, toujours impassible. — Mais vous m'avez aussi promis un conseil, dit Adrien.

— Le conseil est bref, n'essayez pas de lutter contre moi, parce qu'il y a, voyez-vous, quelque chose de plus fort que vous et les vôtres : c'est mon sang qui défend son bonheur.

Adrien prononça ces derniers mots avec une confiance si souveraine ; son beau regard étincelait, pour ainsi dire, d'une félicité si intrépide, que Rodin, malgré sa légèreté audace, fut un moment étonné.

Cependant il ne parut nullement déconcerté, et, après un moment de silence, il reprit avec un air de compassion presque dédaigneuse :

— Ma chère Demoiselle, nous ne nous reverrons jamais, c'est probable... rappelez-vous seulement une chose que je vous répète : je ne me justifie jamais ; l'avenir se charge de cela... Sur ce, ma chère Demoiselle, je suis, nonobstant, votre très-dévoué serviteur... Et il salua. — Monsieur Rodin, à vous rendre mes respectueux devoirs, — ajouta-t-il, en s'inclinant devant le comte de Montbrun plus humblement encore, et il sortit.

A peine Rodin fut-il sorti qu'Adrien courut à son bureau et écrivit quelques mots à la tête, cacheta son billet, et dit à M. de Montbrun :

— Je ne verrai pas le prince avant demain... autant par supposition de cœur, que parce qu'il est nécessaire pour mes projets que cette entrevue soit entourée de quelque mystère... Vous saurez tout, mais je vous prie d'en garder le secret... car, avec un ennemi tel que M. Rodin, je ne puis me fier à rien.

— Vous avez raison, ma chère enfant... cette lettre est adressée à la demoiselle.

Adrien la lui donna.

— Je lui en dis assez pour calmer sa douleur... et pas assez pour m'ôter le définitif bonheur de la surprise que je lui ai réservée.

— Tout cela est rempli de raisons et de suppositions... mais je ne puis que répondre de moi... rappelez-vous, je ne le répète pas, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Ah ! ce n'est pas promis de l'avenir, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Certainement, j'ai plus que jamais besoin de m'écarter jusqu'à demain... puis, je le répète, je ne puis que répondre de moi.

— Et vous m'avez promis de l'avenir, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Certainement, j'ai plus que jamais besoin de m'écarter jusqu'à demain... puis, je le répète, je ne puis que répondre de moi.

— Et vous m'avez promis de l'avenir, mais je vous prie de vous en souvenir.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

— Et le comte de Montbrun sortit précipitamment, aussi joyeux qu'il était entré triste et desolé.

nérale du projet de loi relatif aux céréales; M. le ministre de l'intérieur a ouvert le débat en déclarant qu'il se ralliait à la proposition de la commission, qui, suivant lui, paraît devoir remédier au moins temporairement aux vices de la loi de 1834, et qui donnerait au gouvernement et à la chambre, le temps d'examiner la question et d'arriver à la révision générale de la législation actuelle. Il a déclaré, en outre, que cette loi était urgente, parce que les prix des grains tendant à hausser, atteindront probablement bientôt le taux de 20 fr., auquel l'entrée serait libre de tout droit.

M. le baron de Macar a annoncé pour demain un amendement tendant à donner à la loi une durée fixe, afin de mettre le gouvernement en demeure de présenter un projet complet et définitif.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

Nous apprenons qu'il vient de se constituer à Bruxelles une société anglaise, au capital de 30,000,000 de francs, dans le but de développer l'œuvre des chemins de fer par la construction de rails nouveaux, de canaux, de routes nouvelles, par l'établissement de services de transports, etc. Elle s'engage, dès ce moment, à construire le canal de Jemmapes à Alost, le chemin de fer de Liège à Namur par la vallée de la Meuse, et un chemin de fer de Mons vers la Sambre, soit à Manage, soit sur un autre point à fixer ultérieurement. Ces travaux combinés avec le canal latéral de la Meuse vers Maestricht et avec les compléments de voies de terre et d'eau à exécuter par la France, équivalraient, pour ainsi dire, à des traités de commerce, en ce qu'ils nous procureraient de nouveaux débouchés.

Il paraît que les capitalistes et ingénieurs anglais qui demandent ces diverses concessions offrent des garanties sérieuses. Après s'être associés des notabilités belges, — nous citerons entre autres M. le général baron Evain, M. le comte d'Hane de Potter, M. Bischoffsheim, M. Oppenheim; — ils sont prêts à verser un cautionnement considérable, et ils s'engagent, pour prévenir l'agiotage, à ne pas émettre d'actions, avant que les travaux ne soient à moitié exécutés, et à ne pas les faire coter avant l'achèvement complet des entreprises. On ajoute que cette vaste compagnie s'associerait les principaux éléments d'autres sociétés qui auraient conçu des projets analogues aux siens; on assure qu'aucune idée exclusive n'a présidé à sa formation. Enfin, si nous sommes bien informés, elle réduirait les péages, tant sur ses canaux que sur ses railways, au-dessous des chiffres adoptés par le gouvernement pour le chemin de fer de l'Etat.

D'après une information, M. le ministre des travaux publics aurait favorablement accueilli ces ouvertures; et, encouragé d'ailleurs par les localités intéressées, il ne serait pas éloigné de soumettre aux chambres les demandes de concessions dont il s'agit. Les chambres seraient très-probablement invitées à ne pas se hâter avant de s'être prononcées sur ces questions, qui touchent si étroitement aux grands intérêts matériels du pays.

Nouvelles et faits divers.

Madrid, 7 et 8 mars :

Dans la séance de la chambre des députés du 8, plusieurs articles de la loi du vagabondage ont été adoptés. La séance du 7 avait été occupée par une semblable discussion.

La commission du budget poursuit ses travaux; elle opère des réductions considérables sur les budgets des divers ministères.

On vient, disent les journaux d'Espagne, d'arrêter dans une province un malfaiteur qui est accusé d'avoir commis cent dix-sept assassinats.

Dans la séance de la chambre des députés espagnole, du 6, M. Egana a interpellé le ministère sur ce qui s'est dit dans la chambre française à l'occasion de la cote officielle des fonds espagnols à la bourse de Paris. Son discours n'a été qu'une suite de protestations vagues contre la défaveur qui pèse sur les finances et le crédit de l'Espagne.

Le ministre des finances, M. Mon, n'a pas été plus explicite. Voici les paroles qui ont terminé et résumé tout son discours :

« Nous sommes disposés à payer tous ceux à qui nous devons, et si nous ne le faisons pas sur-le-champ, c'est parce que nous ne le pouvons point; mais personne ne nous surpasse en bonne foi et en honneur. »

— On écrit de Rome, le 4 mars, à la *Gazette Universelle* d'Autbourg :

Suivant des communications de Naples, un steamer de guerre, muni de provisions pour longtemps, appareilla, le 27 du mois passé, du port de cette dernière ville avec ordre au capitaine de ne dévaler ses instructions qu'en pleine mer. Cette expédition mystérieuse a fait naître toute sorte de suppositions dans les premiers cercles de Naples. On s'est souvenu du voyage du prince de Carini pour Madrid, qui avait eu lieu dans des circonstances pareilles. Des personnes, ordinairement bien informées, prétendent que le mariage du comte de Trapani avec la reine d'Espagne aura lieu aussitôt après Pâques. La reine-mère de Naples est attendue à Rome; si les circonstances le permettent, le roi et la reine y viendront également en visite.

A ce qu'on apprend, le cardinal Massimo désire quitter son poste de légat à Ravenne. Plusieurs arrestations, qui ont eu lieu dans cette ville, donnent lieu à toute sorte de bruits, vu qu'elles ont frappé quelques membres des premières familles de la noblesse.

— On écrit de St. Pétersbourg, 17 février :

A ce qu'on apprend, l'usage au sujet des passeports va subir une entière réforme; tous employés, marchands, artistes, artisans ou autres personnes qui sont obligés, par un motif quelconque, de faire un voyage à l'étranger, recevront un passeport au même prix que par le passé, tandis que ceux qui ne voyagent que pour leur plaisir devront acquiescer, au p. c. de leurs revenus pour la durée de leur absence. C'est une mesure approuvée de toutes parts.

Monsieur le consul-général des deux Siciles, M. de Marseille, a donné communication d'une circulaire relative à l'organisation tenue du congrès italien. C'est à Naples que le congrès a fixé le lieu de sa 7^e réunion annuelle. S. M. le roi des Deux-Siciles a daigné prendre sous son patronage cette grande assemblée.

L'ouverture du congrès est fixée au 20 septembre; il durera 15 jours.

Sont de droit membres de cette réunion tous les Italiens, membres des principales académies ou sociétés savantes, instituteurs pour le progrès des sciences naturelles, les professeurs des sciences physiques et mathématiques, les directeurs des études supérieures et des établissements scientifiques des divers états d'Italie, les employés supérieurs dans les corps du génie et de l'artillerie.

Les étrangers compris dans les catégories ci-dessus auront droit d'admission aux séances.

— Un incident assez curieux et même assez plaisant s'est produit dans une des dernières séances de la chambre des communes. On sait que M. Roebuck a dernièrement attaqué en des termes fort vifs les députés irlandais qui avaient déserté leur poste à la chambre. Un de ceux-ci, M. Roche, ayant lu à Dublin le compte-rendu de la séance, s'est mis immédiatement en route pour Londres, annonçant publiquement qu'il allait à la chambre pour poser une question à M. Roebuck. Par malheur, le règlement anglais défend qu'on fasse allusion dans le parlement à ce qui a pu être dit dans une autre séance; de sorte que lorsque M. Roche, à peine arrivé et s'étant rendu en toute hâte à la chambre, a voulu interpellé M. Roebuck, le speaker l'a rappelé à l'ordre et lui a ôté la parole. L'honorable membre sera donc venu de Dublin à Londres uniquement pour ce résultat assez baroque, et aura sans doute repris le chemin de fer et le bateau à vapeur pour aller dire dans la Société du Rappel ce qu'il n'a pu dire dans la chambre des communes.

— On assure que le gouvernement français a fait au cabinet de Berlin la proposition de supprimer à l'avenir tous les droits sur le Rhin; dans le trajet de Lauter à Coblenze, et vice-versa. La navigation sur le Rhin gagnerait beaucoup à cette suppression. De plus, la France qui cherche à relever la navigation du canal de Monsieur, en tirerait grand profit; mais il faudrait en même temps supprimer les droits sur la Moselle. On ne croit pas que cette proposition soit suivie de résultats. La navigation sur la Moselle subirait une perte trop considérable.

— On lit dans la *Gazette Universelle* d'Autbourg :

Le *Courrier Français*, du 10 de ce mois, fait part à ses lecteurs d'une lettre de Rome à la date du 10 janvier et qu'il dit empruntée à la *Gazette Universelle Allemande*. Nous sommes autorisés à déclarer toute cette lettre absurde et calomnieuse. Ici l'on ignore absolument que le roi Louis-Philippe ait coopéré à la retraite du cardinal Tosti. Les accusations infamantes que cet article renferme contre le cardinal Tosti ne peuvent, ce nous semble, atteindre un homme dont le caractère est probe et honorable même aux yeux de ses adversaires.

— Une nouvelle île vient d'être découverte dans l'océan Pacifique. Le capitaine Simmons se rendait de Sydney à Valparaiso et après avoir quitté Tahiti il l'aperçut, le 31 octobre 1843. Vue du pont du navire, il lui offrait l'aspect d'une masse de rocher, mais de plus près on aperçut qu'elle était couverte de cocotiers et de figes. Le capitaine Simmons crut qu'elle pouvait bien être déjà connue, et la prit d'abord pour Carisfoot. Cette île n'a que six milles de circonférence; elle n'est pas éloignée de Carisfoot. En arrivant à Valparaiso, le capitaine examina la mappe-monde la plus nouvelle, mais ne put découvrir cette île qui est située sur la route de Tahiti à Valparaiso, dans la latitude sud, 21 degrés 10 et longitude ouest 138 degrés 54. Il lui a donné le nom d'île de Faith.

— Les histoires de voleurs sont à la mode. Ecoutez donc celle-ci :

Le 1^{er} violon d'un petit théâtre napolitain, appelé la *Fenice*, rentra chez lui, par une nuit très-sombre, à la fin du spectacle. Le pauvre homme n'était pas né avec un cœur de lion, et pour comble de malheur on s'était amusé, pendant les entr'actes, à lui raconter toutes sortes d'histoires terribles qu'on disait arrivées dans les nuits précédentes. Il hâta donc le pas, fredonnait, Dieu sait dans quel ton, les airs de la *Gazza ladra* et toisait les passans d'un œil effaré.

Voilà qu'un tournant d'une rue, notre pauvre violon aperçut un homme dont la mine paraît éminemment suspecte, et en même temps il croit sentir, à son côté gauche, un léger frôlement entre son gilet et son habit. Il porte, en effet, la main sur son gousset; plus de doute, la montre n'y est plus.

— Ma montre! s'écria le violon par un mouvement dont il ne fut pas le maître; mais à peine cette exclamation incongrue était-elle sortie de ses dents, qu'il aurait voulu rentrer sous terre: telle était la terreur que lui inspirait l'inconnu.

— La voici, répondit l'autre; et lui glissant dans la main l'objet réclamé, il se sauva à toutes jambes. Notre violon ne se montra pas moins agile; il enfonça d'un coup de poing son chapeau sur sa tête, et dévora la rue sans se tourner en arrière. Arrivé chez lui, il n'eût rien de plus pressé que de raconter l'aventure à sa femme; il lui fit un récit merveilleux. Trois hommes s'étaient jetés sur lui avec une rage épouvantable; peut-être y en avait-il quatre; mais dans son trouble, il n'avait pas bien compté. On lui avait mis des couteaux sous la gorge; on voulait le dévaliser, le mettre en pièces; mais grâce à saint Janvier et à sa bravoure naturelle, il s'était défendu comme un tigre; et les brigands avaient bien été forcés de lui rendre sa montre.

— Comment, la montre? Imbécile, dit sa femme en le regardant dans les yeux pour voir s'il n'était pas devenu fou; mais la voici, la montre; tu l'avais oubliée à ton chevet.

— Ah! mon Dieu! s'écria le violon atterré, c'est donc moi qui ai volé ce brave homme!

Et sans plus de retard il alluma une lanterne, pria deux voisins de l'accompagner, et courut chez le commissaire pour déposer le malheureux bijou qui se trouvait en sa possession d'une si étrange manière.

De son côté, l'homme à la montre était déjà dans le bureau; il avait précédé notre violon de quelques minutes et était en train de signer sa déclaration :

— Comment, s'écria l'inconnu, c'est vous qui m'avez volé? Par exemple! Pour qui me prenez-vous, demanda le violon indigné.

— Pour qui? dit-il, pour qui? A pris ma montre.

— Pourquoi me l'avez-vous donnée?

— Pourquoi me l'avez-vous donnée?

— Allons, allons, dit le commissaire, vous pouvez vous donner la main; vous êtes tous deux braves l'un que l'autre.

ANNONCES

EN VENTE:
chez **LES FRÈRES VAN CLEEF,**
HISTOIRE
DU
Consulat et de l'Empire, par A. Thiers
Livraisons 1 à 3. Bruxelles 1845.

AVIS.

J. B. DE SÆGHER, Horticulteur à Gand,
à l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs Fleuristes et Horticulteurs qu'il viendra, sous peu de jours, ouvrir en la ville de La Haye une exposition de superbes Plantes, qui seront vendues publiquement deux ou trois jours après. Cette exposition se composera de toutes sortes de Plantes florissantes. Telles que: des Camélias de 2 à 3 pieds de haut, de beaux dendrum arboréum, des Azalia indica, de superbes Plantes pour l'Orangerie, une collection de nouveaux Epéris, une collection de Compositées, que des Aracaria Cuninghams, Dacrydium Copressinum, Elatum, Taxium et Cupressinoides, une collection d'Orchidées en floraison, d'admirable grande Mimosa, une superbe collection de Cactus nouveaux et beaux d'autres Plantes nouvelles.

Cette exposition s'ouvrira dans l'un des beaux endroits de La Haye, sera désigné plus tard.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 15 Mars.

	Int.	14 mars	Ouvvert.	15 mars
Dette active	2 1/2	64 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	78 1/2	78 1/2	78 1/2
Dito en liquidation	4	79	79	79
Dito dito	4	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito des Indes	4	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Pays-Bas.				
Syndicat	4	100 1/2	100	100
Dito	3 1/2	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Société de Commerce	4	150 1/2	150 1/2	150 1/2
Chemin de fer du Rhin	4	112	112	112
Act. du Chemin de fer Holland.	4	128 1/2	128 1/2	128 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Dito dito 1823 & 1829	5	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	78 1/2	78 1/2	78 1/2
Russie				
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	101 1/2	101 1/2	101 1/2
Emprunt de 1840	4	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	91 1/2	91 1/2	91 1/2
Passive	5	—	—	—
Dette différée à Paris	5	—	—	—
Defferred	5	—	—	—
Espagne				
Ardois	5	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Dito	3	42 1/2	42 1/2	42 1/2
Coupon Ardois	—	27 1/2	27 1/2	27 1/2
Obligations Galla & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2 1/2	64	64	64
Autriche				
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Actions 1836	4	—	—	—
Pologne				
Emprunt à Londres 1839	4	89 1/2	89 1/2	89 1/2
Id. id. 1843	4	90	90	90
Bresil				
Obligations à Londres	2 1/2	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Portugal				

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMI.
Amsterdam, dimanche 16 mars.
Les affaires en fonds hollandais étaient insignifiantes. Les actions du chemin de fer rhénan ont haussé d'environ 1 p. c.
Les transactions étaient fort animées: les Ardois indéterminés et coupons d'ard. par suite de l'amélioration que leur cours a éprouvée à Madrid 3 p. c. intérieur était sans affaires, mais également bien voulu.
La baisse que les portugais ont essuyée à la bourse de Londres de jeudi dernier, a produit ici une véritable panique parmi les détenteurs de ces titres dont le cours a subi de grandes fluctuations pour retomber 2 1/2 p. c. au-dessous de la cote d'hier.
Int. 2 1/2 p. c. 64 1/2; chem. de fer rhénan, 113, 112 1/2, 113, 1/2; Ard. 24 1/2; Coup. 27 1/2, 28 1/2; 3 p. c. int. 34 1/2; Port. 67, 68 1/2, 69 1/2.

Bourse de Paris du 14 Mars.

	Int.	14 mars	Ouvvert.	15 mars
France				
Cinq pour cent	—	118 20	118 20	118 20
Trois pour cent	—	85 10	85 10	85 10
Emprunt Ardois	—	39	39	39
Espagne				
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dit	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples				
Certificats Falconet	2 1/2	101 75	101 75	101 75
Pays-Bas				
Dette active	4	—	—	—
Dette active	8	—	—	—
Belgique				
Dito	—	—	—	—
(Banque belge)	—	652 50	652 50	652 50
États-Unis				
Obligations de la Banque	—	—	—	—
De 15 Mars.				
France				
Cinq pour cent	—	118 05	118 05	118 05
Trois pour cent	—	85 20	85 20	85 20
Emprunt Ardois	—	39	39	39
Espagne				
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dit	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples				
Certificats Falconet	2 1/2	—	—	—
Pays-Bas				
Dette active	4	—	—	—
Dette active	8	—	—	—
Belgique				
Dito	—	—	—	—
(Banque belge)	—	—	—	—
États-Unis				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Amsterdam du 15 Mars.
Métalliques, 5 % 115 A. — Naples, 5 % — Ardois 5 % —
Dette différée ancien, 3 1/2 p. — Passive, 5 % — Lots de 100 francs
après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2 A.

Bourse de Londres du 13 Mars.
3 % Cons. 99 1/2 — 2 1/2 % 101 1/2 — 4 % 101 1/2 —
30 1/2 — 5 % 40 1/2 — Portug. 67 1/2 — Russes 101 1/2

Dépôt-général à Amsterdam chez